



COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

Le bureau communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 6 décembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 17h30 le mardi 13 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Christophe BAZILE, David BUISSON, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Stéphanie FAYARD, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Pierre GIRAUD, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Patrick LEDIEU, Yves MARTIN, François MATHEVET, Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT.

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Monsieur le Président ouvre la séance et procède à l'appel. Il désigne Madame Claudine COURT en tant que secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2022 : approuvé à l'unanimité.

ECONOMIE

1 - FONDS D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE ET DE L'OPERATION FISAC

Après avoir présenté les différents dossiers Il est procédé au vote. Les élus du bureau communautaire approuvent par 27 voix pour :

- l'attribution de subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement de Loire Forez agglomération pour les montants proposés pour les entreprises présentées dans le tableau annexé, concernant les 10 établissements suivants :
 - APICIUS à MONTBRISON
 - MON P'TIT MONDE à MONTBRISON
 - D'UNE BULLE A L'AUTRE à MONTBRISON
 - CORINNE GALLOT à SAINT-ROMAIN-LE-PUY
 - LE SPATIOPORT à MONTBRISON
 - LV OPTIC / LE COIN DES LUNETTES à SAINT-BONNET-LE-CHATEAU
 - BRIN DE FOLIE / EVAN ET FLEURS à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
 - AD'LINE COIFF à PERIGNEUX
 - MENUISERIE CHANTEGRET à LA CHAPELLE-EN-LAFAYE
 - SAS DAURELLE BERNARD à LURIECQ

- décide d'ajourner les 2 dossiers présentés par les établissements ci-dessous :
 - REMINISANS à MONTBRISON, dans l'attente de la mise en conformité de l'entreprise au regard de ses obligations réglementaires.
 - BEN'S HAIR COIFFURE à MONTBRISON, dans l'attente de la mise en conformité de l'entreprise au regard de ses obligations réglementaires.

- décide d'émettre un avis défavorable au dossier présenté par l'établissement ci-dessous :

- LA GRANGE AUX ABEILLES à MONTBRISON, l'entreprise n'étant pas en conformité au regard du règlement d'attribution des aides de LFa.
- décide de ne pas attribuer de subvention au titre du FISAC pour les 9 établissements ci-dessous au regard de l'épuisement des crédits FISAC :
 - MON P'TIT MONDE à MONTBRISON
 - D'UNE BULLE A L'AUTRE à MONTBRISON
 - CORINNE GALLOT à SAINT-ROMAIN-LE-PUY
 - LE SPATIOPORT à MONTBRISON
 - LV OPTIC / LE COIN DES LUNETTES à SAINT-BONNET-LE-CHATEAU
 - BRIN DE FOLIE / EVAN ET FLEURS à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
 - AD'LINE COIFF à PERIGNEUX
 - MENUISERIE CHANTEGRET à LA CHAPELLE-EN-LAFAYE
 - SAS DAURELLE BERNARD à LURIECQ
- décide d'attribuer une subvention au titre du FISAC pour les 6 établissements ci-dessous dans l'ordre de réception des dossiers de demande de subvention et au regard du reliquat de l'enveloppe FISAC disponible à ce jour calculé en fonction du nombre de dossiers soldés et attribués :
 - - OZDE - MONDIAL MARKET à MONTBRISON
 - - GARE & GAMEL à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
 - - MENUISERIE MAGAND à MONTBRISON
 - - LE REPAIRE DU SOMMELIER à MONTBRISON
 - - APICIUS à MONTBRISON
 - - LA PETITE ASSIETTE à BONSON
- autorise le Président ou son des subventions communautaires ainsi accordées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.